

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 5 - Vendredi 10 février 2023



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :

Mardi 15h00 - 18h00
Mercredi 13h30 - 17h30
Jeudi 15h00 - 18h00
Vendredi 15h00 - 23h00
Samedi Fermé

Ouvertures en soirée :

Vendredi 10 et 17 février jusqu'à 23h00
Samedi 18 février de 19h00 à 23h00

PROCHAINES ACTIVITÉS

Sortie X-Project de Biene: Jeudi 23 février
Initiation GRIMPE et SKATEPAR

Cours de Roller, Trottinette ou Skateboard possible
Skatepark réservé pour les jeunes du CAJ
Prix 15.- pour les 2 activités / 10.- pour une seule
Transport, initiation et matériel inclus dans le prix
Inscription obligatoire jusqu'au 21 février

SORTIE SKI&SNOWBOARD :

samedi 25 février 2023 à Grindelwald
Prix : 45.- inscriptions jusqu'au 22 février

1^{re} activité 6-12 ans : mercredi 22 février
13h30 – 16h30 au CAJ

Projection d'un dessin animé
Popcorn, karaoké, coloriages & goûter
Inscriptions obligatoire jusqu'au 21 février (078
400 34 35 ou par mail ou instagram)

NOUVEAUTÉ 2023 :

activités destinée au 6-12 ans
Le CAJ va proposer diverses activités ponctuelles
pour les enfants durant l'année 2023

Avis de construction

Requérants : M^{me} Viola et M. Reshat Krasniqi, Rte du Château 19, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : parcelles nos 16, 213 et 1865, au lieu-dit : "Rte du Château 19", commune de La Neuveville.

Projet : création de 5 logements dans le bâtiment existant comprenant une rénovation complète, construction d'une cage d'escalier ouverte avec terrasses en façades Nord-Ouest et d'une annexe (cage d'escalier fermée) à l'Ouest du bâtiment, changement d'affectation de la cave en atelier, aménagement de 5 places de stationnement extérieures et d'un abri à vélo, installation d'une pompe à chaleur eau/eau avec demande de con-cession, création de chemins piétonniers, pose d'une passerelle au-dessus du ruisseau et abaissement du trottoir à la Rte du Château.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ Vieille-Ville.

Recensement arch. : objet C, digne de protection, ensemble bâti B.

Dérogations : art. 5.2.3, 5.2.6 al. 1, 5.2.11, 5.2.12, 5.2.13 al. 4 et 5.4 al. 1 et 3 RPQ, art. 44 al. 1 RCC, 48 LAE, 64 et 85 OC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 mars 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 février 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

ALCOOL ET MÉDICAMENTS : GARE AU MÉLANGE !

Informez-vous !

APPELEZ-NOUS !

0800 105 105

www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE



Nouvelles de l'administration

PANDÉMIE DE COVID-19 : LE CONSEIL-EXÉCUTIF INVITÉ À PRÉSENTER LES MESURES TIRÉES DE L'ÉVALUATION DE LA GESTION DE CRISE

La Commission de gestion propose à l'unanimité au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport du Conseil-exécutif sur l'évaluation de la gestion de crise durant la pandémie de COVID-19. Elle demande cependant au gouvernement de présenter d'ici février 2024 les mesures tirées des enseignements de l'évaluation.

En 2022, le Conseil-exécutif a chargé un cabinet d'expertise d'analyser la gestion de la crise du coronavirus par le canton de Berne. En août dernier, il a approuvé un rapport et ses conclusions ainsi que l'évaluation externe avant de les adopter en vue de la session de printemps du Grand Conseil (cf. communiqué de presse du Conseil-exécutif du 1^{er} septembre 2022).

Mesures spécifiquement cantonales pas évaluées

En préalable à la session, la Commission de gestion a débattu du rapport en détail, a procédé à son appréciation et a auditionné plusieurs Directions. Elle prend acte du fait que les notes attribuées au canton de Berne pour sa gestion de la pandémie sont globalement bonnes en comparaison intercantonale alors qu'il s'agissait d'une crise mondiale présentant de très nombreuses incertitudes au départ. Selon la commission, l'efficacité de la gestion de la crise par le canton de Berne tient à la bonne collaboration au sein de l'exécutif cantonal et à la solidité de l'organisation de crise. En revanche, la Commission de gestion ne comprend pas que le Conseil-exécutif ait renoncé à inclure dans le mandat d'évaluation les mesures spécifiquement cantonales, c'est-à-dire prises par le canton de Berne par dérogation aux prescriptions de la Confédération. On peut citer en exemple la limitation du nombre de participants aux manifestations, l'arrêt des

tests répétés dans les écoles ou encore l'interdiction de la récolte de signatures.

Le Grand Conseil invité à prendre connaissance du rapport

L'évaluation externe adresse sept recommandations au Conseil-exécutif. Le gouvernement bernois en a repris quatre et chargé les Directions compétentes de prendre des mesures, mais sans fixer de calendrier. C'est pourquoi la Commission de gestion souhaite s'assurer, au moyen d'une déclaration de planification, que le Conseil-exécutif présente d'ici début 2024 un rapport écrit sur l'accomplissement des mandats en question. Dans une autre déclaration de planification, la commission demande que le Conseil-exécutif prenne des dispositions afin que le travail d'état-major intègre rapidement des personnes apportant les compétences voulues en cas de crise. La Commission de gestion propose à l'unanimité au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉPURATION
DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIÈRES,
DE LA NEUVEVILLE ET NODS

Le Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de La Neuveville, de Lignières et de Nods met au concours le poste d'

Exploitant de station d'épuration

Degré d'occupation: 100%

En vue du départ à la retraite en été 2023, d'un collaborateur, le syndicat souhaite engager une personne dynamique qui suivra, dès 2025, la formation d'exploitant de Step (formation FES).

Activités principales:

- Veiller au bon fonctionnement de l'ensemble des installations, via un système de mesure commande et réglage spécifique
- Exécuter toutes les tâches en rapport avec l'exploitation de la station d'épuration et des diverses infrastructures
- Assurer la maintenance périodique des infrastructures (nettoyages, lubrification, réglages, etc.)
- Participer au service de piquet à raison de 10 semaines par année (nuits, week-ends et jours fériés compris)
- Participer aux travaux de maintenance et de nettoyage des installations et ouvrages
- Participer à l'entretien des espaces extérieurs et des bâtiments
- Exécuter toutes les autres prestations nécessaires au fonctionnement optimal du traitement de l'eau

Exigences :

- Être issu d'un métier technique du bâtiment/idéalement être au bénéfice d'un CFC de monteur-électricien, installateur-électricien, mécanicien-électricien ou titre jugé équivalent, avec au minimum 5 ans d'expérience
- Fort intérêt pour les systèmes de mesure, commande et réglage, pour la pneumatique, pour la production d'énergies renouvelables et les processus chimique-physique
- Esprit d'initiative et d'entreprise, autonomie dans la réalisation des tâches
- Ouverture d'esprit aux nouveaux processus de traitement de l'eau et aux nouvelles technologies
- Capacité à faire face à des travaux salissants
- Maîtrise, en temps qu'utilisateur, des logiciels de bureautique
- Être domicilié dans un périmètre d'intervention maximum de 30 minutes, par rapport à la STEP du Landeron

Entrée en fonction : 1^{er} août 2023 ou date à convenir

Traitement : selon statut du personnel communal du Landeron et échelle des traitements de l'administration cantonale neuchâteloise

Renseignements : peuvent être obtenus auprès du chef de station, M. Jean-Claude Girard (032 751 31 19) ou du président du syndicat, M. Jean-Claude Scherler (078 606 68 58). Le cahier des charges est à disposition sur le site Internet de la Commune de La Neuveville : www.laneuveville.ch Rubrique administration – offres d'emploi

Les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae et des copies de certificats/diplômes sont à adresser au Syndicat d'épuration SIEL, case postale 331, 2525 Le Landeron, ou par courriel (step.landeron@bluewin.ch), jusqu'au vendredi 3 mars 2023. Veuillez noter que la décision d'engagement sera prise fin avril 2023 et que les dossiers de postulations ne seront pas retournés.



Commune de Nods



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

	Février	
Samedis	11, 25	8h00 - 12h00
Lundis	13, 20, 27	8h00 - 12h00

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérants : Paul Stauffer, Chemin du Stand 9, 2518 Nods

Auteur du projet : Swiss Renewable Energy Sarl, Route de lossy 20, 1782 Belfaux

Projet : Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture côté SUD sur le bâtiment no 9b et côté EST sur le bâtiment no 9 sur RF 17 du ban de Nods, Chemin du Stand, 2518 Nods

Zone : Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS)

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 10.02.2023

Administration communale



PROTECTION CIVILE
JURA BERNOIS

jeudi 02 février 2023

Mise au concours - logisticien(ne) - 60%.

Pour renforcer son équipe, le syndicat de communes du centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois met au concours un poste fixe de **logisticien(ne) - 60%**. Nous vous invitons à consulter l'annonce complète sur notre site internet via l'adresse www.opcjb.ch

Rue du Pont 20 • 2720 Tramelan • +41 32 487 65 76 • info@opcjb.ch • www.opcjb.ch

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Avis de construction

Requérants : Swisscom (Suisse) SA, M. Dimitri Zavagnin, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg. Salt Mobile SA, M^{me} Sandra Lemonnier, Rue du Caudray 4, 1020 Renens.

Auteur du projet : Hitz et Partner SA, Voie du Chariot 3, 1003 Lausanne.

Emplacement : parcelle no 2236, au lieu-dit: « Chasseral », commune de Nods.

Projet : transformation d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA et Salt Mobile SA avec de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G /CHAS /BE_9850A/ BE_4078A.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : IFP 1002 Chasseral.

Recensement arch. : objet C, digne de protection.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au **5 mars 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 février 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

Dans sa séance du 7 février 2023, le Conseil communal a accepté le procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 décembre 2022, assemblée ayant approuvé les éléments suivants :

- Le crédit d'engagement de Fr. 515'000.00 pour l'achat du mobilier scolaire pour le nouveau collège de Prêles.
- Le crédit d'engagement de Fr. 121'000.00 pour l'achat d'un véhicule pour le corps des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse.
- Les modifications du Règlement des déchets au nouveau système de ramassage des ordures (entrée en vigueur au 01.01.2023).
- Les modifications du Règlement sur le statut du personnel et les traitements pour la commune mixte de Nods (entrée en vigueur au 01.01.2023).

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes; OCo.

Conseil communal

DÉCHETS VERTS - VIGNETTE OBLIGATOIRE

Nous vous rappelons que chaque ménage allant déposer des déchets verts (gazon ou compost ménager) ou des branchages aux endroits prévus à cet effet doit être au bénéfice d'une vignette.

Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'Administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année.

La vignette 2023 a été envoyée aux ménages qui l'avaient commandée l'année dernière. Si vous ne souhaitez pas la vignette, vous pouvez nous la retourner avec la facture dans notre boîte aux lettres.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Administration communale de Nods

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

10 et 11 février 2023

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08h00.

RAPPEL IMPORTANT : Le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus, en aucun cas, il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Commune mixte de Nods

APPARTEMENT À LOUER À NODS

A louer dès le 01.03.2023 un appartement de 3 pièces, 2^e étage à la Route de Diesse 4.

Loyer mensuel: CHF 670.00 + charges CHF 160.00

Pour les visites, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'Administration communale au N° de tél. 032 751 24 29.

Les dossiers (lettre d'intérêt, extrait récent de l'office des poursuites, copie certificat de salaire ou 3 dernières fiches de salaire, police d'Assurance Responsabilité Civile) doivent ensuite être remis à l'administration communale, Place du village 5, 2518 Nods.

Administration communale

COMMANDE DE BOIS DE FEU 2023

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande, **uniquement par écrit**, au moyen du coupon ci-dessous ou par e-mail à jubinjm@bluewin.ch.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez-vous adresser directement à M. Jean-Michel Jubin, Garde-Forestier, au N° de tél. 079 658 06 42.

Coupon de commande de bois de feu :

Prix valables pour 2023 :

.....stère quartelage hêtre à Fr. 100.00 / stère
.....bois de feu feuillu long 3-6 m à Fr. 70.00 / m³

Nom, prénom :

Tél. :

Adresse :

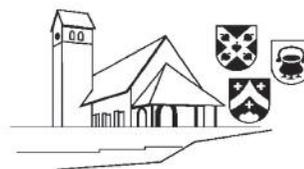
*Prix valables uniquement pour les personnes domiciliées à Nods. Pour toute personne désirant acheter du bois de feu, mais non domiciliée à Nods, les prix du marché seront appliqués.

Nous vous prions de remettre ce coupon au bureau communal jusqu'au **28 février 2023**.

ADMINISTRATION COMMUNALE



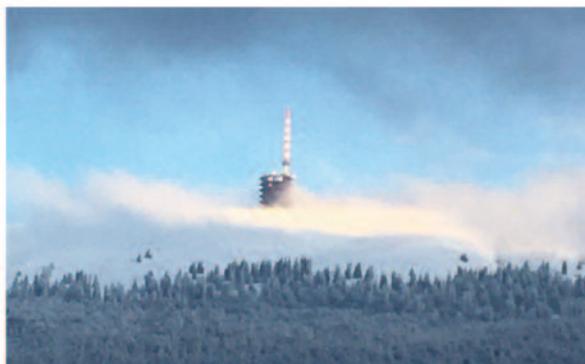
Paroisse réformée
Nods



Paroisse réformée
Diesse - Lamboing - Prêles

Dimanche 12 février 2023 à 10h00 à Nods

Faire une pause.....



Culte préparé par des paroissiens jeunes et moins jeunes.

Bienvenue à chacune et chacun pour partager un culte différent

Apéritif offert à l'issue du culte.

**Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch**

**PROTECTION CIVILE
JURA BERNOIS**

lundi 30 janvier 2023

Pour renforcer son équipe, le syndicat de communes du centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois met au concours le poste suivant :

Logisticien(ne) - 60%**Le logisticien(ne) de la protection civile assume :**

La gestion complète de la logistique et de l'entretien des infrastructures de la protection civile

Missions :

- Garantir et assurer le suivi de l'entretien du matériel et des installations des ouvrages protégés
- Gérer le parc véhicules
- Coordonner la logistique en intervention et en formation
- Garantir la gestion du matériel (renouvellement / élimination)
- Soutenir l'unité administrative (cours)
- Soutenir la conduite des interventions d'urgence
- Entretien la piste d'exercice

Exigences

Formation ou expérience dans le domaine logistique, mécanicien ou CFC équivalent

Connaissance de la protection civile et de ses moyens, un atout

Connaissance de base et certaine aisance en informatique requise

Esprit d'équipe et autonomie

Être disposé à suivre des formations en adéquation avec le domaine d'activité

Esprit d'initiative, disponibilité et polyvalence indispensable

Apte à travailler de manière autonome et organisée

En possession du permis de conduire catégorie « B »

Être en possession d'un permis de remorque et cariste, un atout majeur

Conditions particulières

Être disposé à travailler en dehors des heures et des jours ouvrables (exceptionnel)

Informations complémentaires

Lieu de travail : Tramelan

Entrée en fonction : A convenir

Délai de postulation : 03 mars 2023

Nous offrons

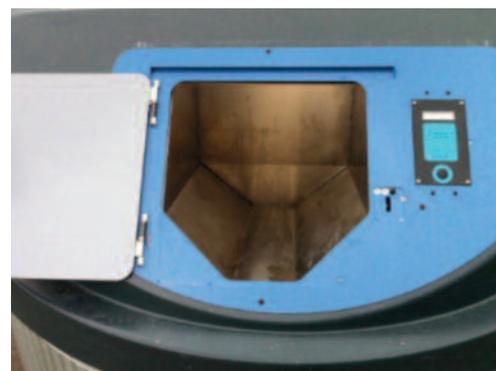
Une activité intéressante dans le domaine de la protection de la population ainsi qu'un traitement selon la réglementation en vigueur au sein d'une équipe dynamique en constante recherche de nouveaux défis dans le but de garantir un service adapté à la population.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de M. Mathieu Schnegg, commandant du syndicat du CRC et de protection civile du Jura bernois, à l'adresse info@opcjb.ch ou au numéro de téléphone suivant : 032 / 487 65 76

Syndicat de communes du CRC
et de protection civile du Jura bernois
M. Mathieu Schnegg
Rue du Pont 20
2720, Tramelan

**NOUVEAU SYSTÈME
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

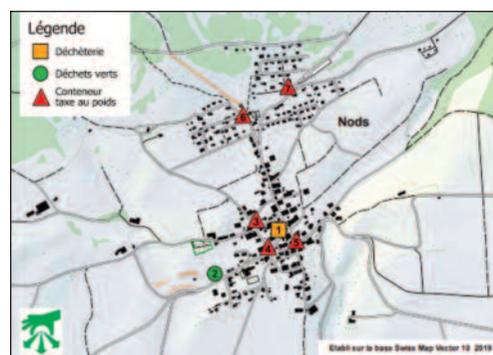
Un nouveau système d'élimination des déchets a été introduit à Nods. Il s'agit de conteneurs semi-enterrés avec une balance intégrée pour la taxe au poids. Tout type de sac peut y être déposé jusqu'à 60 L. Ces conteneurs s'ouvriront à l'aide d'une carte.



Ils sont situés aux emplacements suivants :

- Route de Lignièrès (vers l'église)
- Chemin des Auges (Place publique)
- Croisement entre la Place du Village et le Chemin du Stand
- Impasse des Jonquilles (Place de parc Pierre-Grise)
- Route de Chasseral (début de l'Impasse du Carron)

Voir les ▲ sur la carte.



Afin d'expliquer à la population le fonctionnement de ce nouveau système, notre Conseiller en charge de la gestion des déchets, M. Eric Darioly, se tiendra à votre disposition samedi 18 février 2023 de 10h00 à 11h30, à proximité du conteneur situé à l'Impasse des Jonquilles (Place de parc Pierre-Grise).

Conseil communal



Horaires 2023 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	07.04.2023		Vendredi Saint
Lundi	10.04.2023		Lundi de Pâques
Jeudi-			
Vendredi	18.05.2023	19.05.2023	Ascension
Lundi	29.05.2023		Lundi de Pentecôte
	24.07.2023	04.08.2023	Fermeture estivale
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 1^{er} trimestre 2023



Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

18 février, 4 mars, 18 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale « La Luciole », la Commune mixte de Plateau de Diesse recherche

son stagiaire à 100 %

Pour une durée déterminée de six mois.

Vous êtes dynamique, flexible, autonome et désireux de vous investir dans la découverte de la profession au sein de notre crèche ?

ALORS, NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR VOTRE CANDIDATURE.

La personnalité dont nous souhaitons nous attacher les services pour ce poste ne doit présenter aucune formation préalable. Elle sera tout simplement très motivée à travailler avec des enfants.

Entrée en fonction : 1^{er} mars 2023

Les offres de services, avec les autres documents usuels et photo sont à adresser jusqu'au 15 février 2023 à :

Commune mixte de Plateau de Diesse

M. Daniel Hanser, responsable des ressources humaines
La Chaîne 2
2515 Prêles

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la même adresse ou au n° de tél. 032 315 70 70.

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.



Commune mixte de
Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch



RECOMMANDATIONS POUR LE SERVICE HIVERNAL

Le Conseil communal en appelle à l'obligance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places communales et trottoirs), ni devant les déchetteries vertes et le hangar des pompiers.

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

Il fait également appel à la tolérance des citoyennes et citoyens en cas de fortes chutes

de neige envers le personnel responsable du déneigement qui fait tout son possible pour offrir les meilleures conditions de déblaiement des chaussées et des trottoirs.

Loi cantonale sur les routes (LR, RSB 732.11) :

Art. 74 - Obligation de tolérer

¹ Les bordiers doivent tolérer les interventions décollant

- a de mesures pour la construction et l'entretien de la route lorsque le refus de ces interventions occasionnerait des dépenses disproportionnées ;
- b de mesures visant à écarter des dangers immédiats ; (...)

Art. 40 - Standard d'entretien

- 1 L'entretien des routes cantonales comprend l'entretien courant et le gros entretien.
- 2 L'entretien se fait dans le respect de l'environnement et de façon économique.



3 Le service d'hiver ne comprend pas le maintien des accès latéraux à la route ni l'évacuation de la neige.

Ordonnance cantonale sur les routes (OR, RSB 732.111.1):

Art. 55 - Constructions et installations le long des routes publiques

¹ Les bâtiments et les installations situés le long des routes publiques doivent être réalisés de manière à résister à la pression sur le sol et aux sollicitations exercées par le trafic et par les activités d'entretien de la route, notamment le service hivernal.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens âgés de plus de trois mois au 1^{er} août 2022 sont astreints au paiement de la taxe des chiens.

Pour cette raison, nous invitons les propriétaires de chiens qui ne se sont pas encore annoncés à le faire au guichet de l'administration communale, par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration communale

VOTATIONS CANTONALES DIMANCHE 12.03.2023

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 12 mars au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, **jusqu'au samedi 20h00**.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M. Igor Spychiger
Administration : M^{me} Fabienne Landry
Bureau de vote **Dimanche 12 mars 2023 de 09h45 à 12h00**
Membres : M. Yves Gilardon
M^{me} Aline Hostettler
Suppléants : M. Vincent Giauque
M. Sébastien Guisolan

Bureau de dépouillement **Dimanche 12 mars 2023 dès 9h00**
Membres : M. Etienne Immer
M^{me} Brigitte Jäggi
M^{me} Rachel Gogniat
M^{me} Stéphanie Horger
Dimanche 12 mars 2023 dès 9h45
M^{me} Sylvie Giauque
M^{me} Monika Iseli

Suppléant(e)s : M. Asaël Gosteli
M^{me} Séverine Haag
M^{me} Céline Habegger

L'administration communale

VOTATIONS CANTONALES DU 12 MARS 2023 SITE EASYVOTE POUR LES JEUNES !

Davantage de jeunes et de jeunes adultes aux urnes! Ceci est l'objectif qu'easyvote aimerait atteindre grâce à des informations simplifiées et à des mesures de sensibilisation adaptées aux jeunes.

Pour les prochaines votations cantonales du 12 mars, vous trouverez sur leur site, www.easy-vote.ch, toutes les informations utiles afin de vous aider à voter.

Alors n'hésitez plus, votez !

L'administration communale

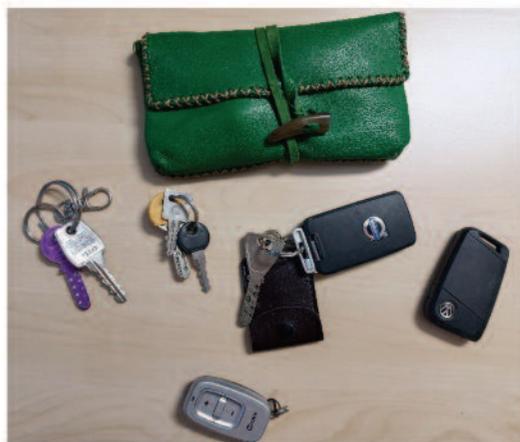
Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
L'administration communale



Objets trouvés

Reconnaissez-vous l'un de ces objets ?



**Le cas échéant, c'est très volontiers
que nous les rendrons à leur légitime propriétaire !**

Il lui suffira de passer au bureau de notre administration et nous les lui restituerons après les vérifications d'usage.

https://www.leplateaudediesse.ch/guichet_virtuel/objets_trouves

L'administration communale

**SURFACE AGRICOLES À LOUER À DIESSE**

La commune met en location dès le 1^{er} avril 2023:

le terrain agricole de la parcelle n° 2196
du ban de Diesse, « Le Marais »,
d'une surface de 111.15 ares

Toute personne peut manifester son intérêt, par écrit ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch, jusqu'au mardi 6 mars 2023.

L'administration communale

SYNDICAT D'ÉPURATION DES EAUX USÉES AU TWANNBACH

Invitation à l'assemblée des délégués du Syndicat d'épuration des eaux usées au Twannbach.

Judi, le 16 mars 2023, 19h30, dans la salle de la maison des vins du lac de Bienna à Douanne, Moos 3

Ordre du jour

1. Procès verbal de l'assemblée du 17 novembre 2022
2. Acceptation du projet de construction pour le raccordement à la STEP Le Landeron et acceptation du crédit de construction nécessaire
3. Election de deux membres du comité un de la commune du plateau de Diesse un de la commune de Douanne-Daucher
4. Informations
5. Divers

Gléresse, le 5 février 2023

Syndicat d'épuration
des eaux usées au Twannbach
Le comité

Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)**Médecin**

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienna.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienna. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.



Les centres de consultation
à votre proximité
www.infoentraide-be.ch
0848 33 99 00



Selbsthilfe BE
Info-Entraide BE

**Nouvelles de l'administration****LÉGÈRE HAUSSE DU CHÔMAGE EN JANVIER**

Le nombre de chômeurs a augmenté en janvier 2023 dans le canton de Berne (+196 personnes, à 8906). Le taux de chômage est demeuré à 1,6 % (Suisse : de 2,1 % à 2,2 %). La hausse du chômage est inférieure à la tendance observée habituellement en cette période de l'année. Corrigé des variations saisonnières, le chômage s'inscrit en légère baisse.

La légère hausse du chômage en janvier s'explique en grande partie par des variations saisonnières. Le nombre de chômeurs a augmenté dans le secteur de la construction, dans le commerce de détail ainsi que dans l'hôtellerie et la restauration, comme c'est souvent le cas à cette période de l'année. Cette hausse reste toutefois inférieure à la moyenne sur plusieurs années. Le chômage a par ailleurs progressé dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques. Dans les autres branches, le nombre de personnes sans emploi est resté stable.

Corrigé des variations saisonnières, le chômage a légèrement reculé par rapport au mois précédent, à 1,4 % (lire les explications dans l'encadré).

Le chômage a augmenté dans six des dix arrondissements administratifs du canton et il a reculé dans les quatre autres. Le taux s'inscrit dans une fourchette allant de 0,7 % (Frutigen – Bas-Simmental) à 3,1 % (Biel/Bienne). Il se situe à 2,6 % dans le Jura bernois.

Fin janvier 2023, le canton de Berne comptait 2945 chômeurs de moins qu'à fin janvier 2022.

En janvier, 54 demandes de chômage partiel ont été déposées pour 449 personnes (contre 18 demandes pour 350 personnes en décembre).

Des informations complémentaires sont en ligne sur www.be.ch/donnees-economiques.

POURSUITE DE LA VACCINATION DANS LES HÔPITAUX, LES PHARMACIES ET LES CABINETS MÉDICAUX

La demande de vaccination contre le COVID-19 étant très faible, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a décidé de fermer le centre cantonal de vaccination de l'Hôpital de l'Île le 1^{er} mars prochain. Depuis le démarrage de la deuxième vaccination de rappel, 177 000 personnes se sont fait vacciner dans le canton de Berne. La demande ne cesse de baisser et ne représente plus qu'une centaine de vaccination par jour ouvré.

Fermeture du centre cantonal de vaccination de l'Hôpital de l'Île à la fin février 2023

Le centre cantonal de vaccination de l'Hôpital de l'Île fermera le 28 février au soir. D'ici là, il est possible de s'y faire vacciner, même sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 8h à 15h.

Il est possible également de prendre rendez-vous sur <https://be.vacme.ch> jusqu'à la fin février 2023.

Une solution de vaccination à plus petite échelle sera mise en place sur le site de l'Hôpital de l'Île. Des informations complémentaires seront publiées en temps voulu sur le site Internet de l'hôpital. La

prise de rendez-vous continuera de se faire via le portail VacMe du canton.

Possibilités de vaccination à partir de mars 2023

Les hôpitaux, les pharmacies et les cabinets médicaux participant à la campagne de vaccination adapteront leur offre à la demande. Les lieux de vaccination en service continueront d'être publiés sur Internet. Il y en a actuellement plus de 50 sur www.be.ch/vaccination-a-berne.

Les rendez-vous se prennent sur <https://be.vacme.ch>. Certains cabinets médicaux et pharmacies ont aussi leur propre système de réservation.

La primovaccination reste gratuite

La Commission fédérale pour les vaccinations recommande toujours un troisième rappel aux personnes qui ont eu un deuxième rappel avec un vaccin monovalent avant le 10 octobre 2022. Le troisième rappel reste donc gratuit pour ces personnes et cela vaut pour l'ensemble de la population vaccinable dès 16 ans.

La primovaccination ainsi que le premier et le deuxième rappels font partie de la campagne de vaccination en cours. Ils restent donc gratuits également.

Troisième rappel payant à partir du 10 février 2023

Pour toutes les personnes ayant reçu un deuxième rappel avec un vaccin bivalent à partir du 10 octobre 2022, le troisième rappel à un intervalle minimal de quatre mois n'est pas recommandé par la Commission fédérale. Il est donc payant. Cela vaut pour l'ensemble de la population vaccinable dès 16 ans. Dans le canton de Berne, le prix de la vaccination n'est pas imposé. Le prix recommandé est de 64 francs par vaccination.

COMMUNICATIONS DE L'ADMINISTRATION CANTONALE**Arts visuels, photographie et architecture: mise au concours des bourses de voyage 2023**

La Section Encouragement des activités culturelles du canton de Berne met au concours des bourses de voyage destinées à la promotion de projets dans les domaines des arts visuels, de la photographie, de l'architecture et de la médiation culturelle (dans les domaines mentionnés). Ces bourses offrent ainsi à des artistes et à des médiatrices et médiateurs culturels professionnels du canton de Berne la possibilité de concevoir individuellement un projet de voyage, qui sera l'occasion pour eux de puiser des inspirations nouvelles, d'enrichir ainsi leur travail artistique et/ou d'effectuer des recherches. Cette mise au concours s'adresse à des artistes, médiateurs et médiatrices culturels professionnels de tous âges et de toutes les branches des arts visuels, de la photographie et de l'architecture. Les candidatures seront évaluées par la commission des arts visuels du canton de Berne. La mise au concours donne des détails sur les critères de candidature et les conditions d'admission. Les dossiers de candidature complets doivent être déposés d'ici au plus tard le 10 mars 2023 par voie électronique sur le portail électronique des demandes.

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Au secrétariat de la Grand-Rue, passez admirer les Patchwork du groupe des dames, pendant les heures d'ouverture.

Vendredi 10 février

10h, cultes à Monrepos, 10h45 Montagu

16h30, Cycle I à la maison de paroisse

17h45, rencontre du Cycle II à la maison de paroisse

Dimanche 12 février

10h, culte avec sainte-Cène

Marie-Laure Krafft Golay, pasteur, Sven Müller, orgue

Lectures: Mt 5.43-48, 1Cor 2.6-16 et 1Cor 3.1-9a

Cantiques: 21-01, 41-08, 46-06, 62-43 et 47-05

Mercredi 15 février

10h, salle Schwander, groupe de prière et de partage biblique

Dimanche 19 février

10h, un temps de pause à la Blanche église !

Une équipe de préparation vous propose de vivre ce dimanche des laïcs ou dimanche de l'Église de manière originale sur le thème « faire une pause et voir les choses sous un autre jour »

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57

Pasteur Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 12. Februar

18.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik).

Pikettdienst:

9. Januar bis 2. April: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Dimanche 12 février, 10h00, église Notre-Dame de l'Assomption.

Journée régionale de préparation aux JMJ de Lisbonne

Elle s'adresse à tous les jeunes, motivés et curieux, qui seraient intéressés – qui sait ? – à vivre une expérience forte et passionnante ! Bienvenue à la rencontre régionale du dimanche 12 février, de 15h00 à 20h00, au centre paroissial du Christ-Roi.

Invitation aux enfants, jeunes, familles de la catéchèse 3H-11H de Bienne et de La Neuveville

Messe du mercredi des Cendres: mercredi 22 février à 14h00, église de St-Nicolas à Bienne

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Eveil à la foi

Samedi 11 février, 17h00, Eglise de Diesse, 3^e rencontre sur le thème « D'une maison à l'autre », pour les enfants de 3 à 6 ans.

Dimanche 12 février

Culte à Nods, 10h00, culte préparé avec des paroissiennes et paroissiens dans le cadre du dimanche de

Paroisses réformées et catholique de La Neuveville, Diesse et Nods

Eveil à la foi Joie dans nos maisons !

**Samedi 11 février
17h00-18h30 église de Diesse**

Conviviales et joyeuses, les rencontres d'éveil à la foi s'adressent particulièrement aux enfants de 3 à 6 ans. Le thème, « D'une maison à une autre » est abordé de manière ludique et interactive en débutant avec un moment à l'église, suivi du bricolage toujours apprécié. Les enfants repartiront donc avec un joli souvenir. Les frères et sœurs plus âgés sont également les bienvenus. Tous les enfants sont les bienvenus !

Rencontre suivante : samedi 11 mars 2023, 17h00

l'église. Thème: « Faire une pause et voir les choses sous un autre jour. » Service de voiture (voir ci-dessous)

Recueillement

Judi 16 février, 13h30, église de Diesse, moment de partage et de ressourcement

Dimanche 19 février

Culte à Diesse, 10h00, cène. Service de voiture (voir ci-dessous)

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 12 février

10h00 à Nods culte préparé par une équipe de laïcs des paroisses de Diesse et de Nods. Thème: faire une pause pour voir les choses sous un autre jour. Avec Sainte-Cène. A la sortie, un apéro sera servi. **Offre de transport sur demande auprès de la secrétaire de paroisse, Kathalynne Oppliger au 079/611.64.68.**

Mardi 14 février

9h à la cure de Nods, lecture biblique et prière.

Mardi 14 février

de 14h à 17h, rencontre des aînés. Thème: Le Centre Espoir de Bassam en Côte d'Ivoire. Un goûter sera servi

Dimanche 19 février

10h à Diesse, culte.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolini est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedrolini@sunrise.ch N'hésitez pas à le contacter !

Catéchèse professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Gare Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner: départ de la Place (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du lundi au

vendredi : 9h-12h / 14h-17h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture annuelle jusqu'en avril.

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Exposition permanente: Vignoble et viticulture de la région.

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur demande.

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	25.02.2023	20h30	Karine C.
Samedi	4.03.2023	20h30	Robert Bouvier
Vendredi	17.03.2023	20h	Boogie-Woogie Show
Samedi	18.03.2023	19h	Boogie-Woogie Tour
Dimanche	19.03.2023	11h	Boogie-Woogie Brunch
Samedi	25.03.2023	20h30	AndHerb & Band Air Express
Vendredi	31.03.2023	19h	EMJB atelier-concert
Samedi	1.04.2023	17h	EMJB atelier-concert
Vendredi	21.04.2023	20h30	Simon Romang
Vendredi	5.05.2023	20h30	Tréteaux d'Orval
Samedi	6.05.2023	20h30	Tréteaux d'Orval
Dimanche	7.05.2023	17h	Lempen Puppet Theater

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.